

MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS ET DE LA CAISSE NA-
TIONALE D'EPARGNE

DECRET N° 64/794 du 7/08/84
MININFO/PT

Portant promotion au titre de l'année 1983 des
Fonctionnaires des cadres de la Catégorie A,
hiérarchie I des Postes et Télécommunications
(Branches Administrative et Technique) de la
République Populaire du Congo.

VISAS :

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE , CHEF DU
GOUVERNEMENT

OFFIPOSTEL

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi 25/80 du 13 novembre 1980, portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

CE/MININFO/PT

Vu la loi 15/62 du 3 février 1962, portant statut gé-
néral des Fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2037/FP du 21 juin 1958, fixant le ré-
glément sur la solde des Fonctionnaires ;

D.F.P.

Vu le décret n° 59-8/FP du 24 janvier 1959, fixant la
liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécom-
munications ;

Vu le décret 59-11/FP du 24 janvier 1959, fixant le
statut des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécom-
munications ;

Vu le décret 59-16/FP du 24 janvier 1959, fixant le
statut des Ingénieurs des Postes et Télécommunications.

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1969 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 65/170/FP du 25 juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962, fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3
février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

.../...

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980, portant nomination des Membres du conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 mai 1983, portant nomination d'un Membre du conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret 80/644 du 28 décembre 1980, portant nomination des Membres du conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/764 du 7/08/84 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branches administrative et technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres ~~avancant à l'ancienneté~~ (à Trois; (3) ans ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branches administrative, et technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1983 aux échelons ci-après (ACC. néant).

A - BRANCHE ADMINISTRATIVE

I.- Inspecteurs Principaux

Au 3ème échelon

- DIANDAGA Florent à compter du 11/01/84.....Brazzaville
- EBISSET-BOSSAMBO Henri à compter du 15/05/84.....Brazzaville
- OBILI Gaston David à compter du 27/05/84.....Paris

II - Inspecteur Général

Au 2ème échelon

- IWANDZA Raphaël à compter du 07/06/84.....Brazzaville

.../...

B - BRANCHE TECHNIQUE

Ingénieurs

Au 2ème échelon

- BOUENDE-BOUENDE à compter du 09/06/84.....Brazzaville

Au 3ème échelon

- EBAYI Faustin à compter du 09/02/84.....U R S S
- ZOBKILA Elie F. à compter du 22/06/84.....Djambala

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Membre du Bureau Politique,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications

Daniel ABIBI.-

Le Membre du Comité Central, Ministre
du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBE MATSIONA.

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Membre du Bureau Politique
Ministre des Finances.

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J O R P C.....1
D F P.....130
SGCM/EC.....12
OFFIPOSTEL.....40
CE/MININFO/PT.....1
INTERESSES.....7.-